



# PLOUAY



## SOMMAIRE

- 1- Mot du Maire - Cérémonie du 19 janvier 1990
- 2- —
- 3- —
- 4- —
- 5- Budget primitif 90 - Projets
- 6- —
- 7- —
- 8- —
- 9- —
- 10- Contrat de vallée
- 11- —
- 12- —
- 13- Quelques réflexions sur l'eau
- 14- Pact Arim
- 15- Economies énergie
- 16- Plan du Bourg
- 17- Plan du Bourg
- 18- Manéhouarne - Réponses au questionnaire
- 19- Réalisations en cours
- 20- Le foyer logement Louis Ropert
- 21- Le CCAS
- 22- Histoire de la commune
- 23- Histoire de la commune
- 24- Calendrier des fêtes
- 25- Occupation des salles de fêtes
- 26- Médailles de l'office des sports et loisirs 1989
- 27- Médailles de l'office des sports et loisirs 1990
- 28- Tarifs de location de la salle polyvalente
- 29- Flash Infos
- 30- Flash Infos
- 31- Etat civil
- 32- Etat civil

## La chanson du Scorff

“ALLOCUTION DU CONSEILLER GENERAL, MAIRE DE PLOUAY,  
A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DES VŒUX ET DE L'HONORARIAT DE YVES LE CABELLEC ET DE JOSEPH LE MOELLIC EN PRESENCE DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE LORIENT”

**Mairie de PLOUAY, le 19 janvier 1990**

Monsieur le Sous-Préfet, Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année 1990, à l'heure des souhaits et des projets, la municipalité et moi-même avons tenu à vous inviter à cette double cérémonie, cérémonie des vœux comme cela se pratique dans les communes, cérémonie d'honorariat au cours de laquelle Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lorient remettra l'écharpe de Maire Honoraire et d'Adjoint Honoraire à nos invités d'honneur Yves LE CABELLEC et Joseph LE MOELLIC.

Vous nous avez fait le plaisir de répondre nombreux à notre invitation :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lorient qui apportez aux élus à tout moment vos précieux conseils,
- Messieurs les Maires du canton qui nous faites le plaisir de vous joindre à nous pour cette cérémonie, et que je félicite au passage pour les bonnes relations et surtout la bonne collaboration dans l'action intercommunale indispensable pour une meilleure gestion des communes,
- Mesdames et Messieurs qui faites partie du personnel communal dans le domaine administratif, social ou technique et qui contribuez chacun dans son domaine, à la bonne marche de la chose publique,
- Mesdames et Messieurs les responsables professionnels administratifs, scolaires et religieux,
- Mesdames et Messieurs les représentants de nos associations fort nombreuses, et tant mieux, qui animez de façon exemplaire et irremplaçable notre vie locale,
- Vous tous, Mesdames et Messieurs, qui nous faites le plaisir de vous associer à cette cérémonie.

C'est l'heure des souhaits et des projets. Face à une année nouvelle, nous sommes un peu comme devant une page blanche : rassurez-vous, elle ne restera pas longtemps blanche. A nous de bien la remplir et d'écrire nos projets noir sur blanc. Pourtant la page de 1989 vient à peine de se tourner et on peut y lire le bilan d'un programme réalisé :

Je vous ferai grâce d'énumérer dans le menu détail l'inventaire des réalisations de 1989 car le but de cette cérémonie n'est pas de vous noyer de chiffres, mais de vous préciser simplement que 1989 a été marquée par un ensemble de réalisations importantes dont nous pouvons apprécier le bien fondé et les avantages. Je voudrais néanmoins mettre l'accent sur :

- le gros effort en matière de voirie communale tant urbaine dans les quartiers de Bécherel et de Kerspenn, que rural avec le programme pluriannuel,
- la construction du restaurant de l'école maternelle “Arc-en-Ciel”,
- l'édification d'un bâtiment neuf mis à disposition des éclaireurs,
- l'engagement et l'appui technique pour aider à promouvoir le Grand Prix Ouest-France de Plouay et asseoir le notoriété de Plouay,
- la bibliothèque municipale qui connaît actuellement une étonnante activité, grâce à l'équipe de bénévoles qui s'en occupe et que je remercie au passage, mais aussi, grâce à son local agréable, aménagé

provisoirement dans les locaux de la Mairie. Victime de son succès, il s'avère déjà trop étroit, ce qui devra à terme nous laisser envisager une structure plus importante à vocation intercommunale,

- l'amélioration du cadre de vie par la mise au point d'un contrat de balayage avec une entreprise pour l'entretien du réseau urbain,

- la communication avec la parution du premier bulletin d'informations municipales qui nous a valu de multiples félicitations,

- les aides humanitaires pour lesquelles les plouaysiennes et les plouaysiens, comme dans de nombreuses communes, ont su généreusement apporter leur obole et venir en aide aux sinistrés comme aux plus démunis, que ce soit pour la banque alimentaire et le téléthon, pour les habitants d'Anse Bertrand en Guadeloupe ou, plus proche dans l'actualité, pour le peuple roumain, débarrassé de son dictateur et de son régime tyrannique avec toutes ses horreurs.

J'arrêterai là mon énumération mais je manquerais à tous mes devoirs si j'omettais d'associer à ce bilan la précédente municipalité et son Maire Yves LE CABELLEC auquel nous devons la plupart de ces réalisations sans oublier cette mairie neuve fort appréciée de part sa fonctionnalité, son caractère accueillant et sa position géographique adaptée au centre bourg.

C'est la raison pour laquelle cette double cérémonie, au risque de vous recevoir à l'étroit, ne pouvait cette année ne pas se dérouler en ses lieux. Cet équipement précieux, nous le devons à la précédente municipalité qui a pensé cette réalisation, en effet à Yves LE CABELLEC qui a eu à cœur de mettre en œuvre ce projet inauguré il y a tout juste un an.

Ce bilan partagé appelle d'autres projets, d'autres réalisations. En aucun cas, il n'est une page tournée mais plutôt, comme chaque année, un avant propos pour l'année qui suit. Dans ces pages successives, il est primordial qu'il y ait une suite, ou plutôt un suivi.

1989 aura été une échéance municipale suivant la règle démocratique des élections. Des élections à l'occasion desquelles les listes en présence ont pu proposer des candidats, des programmes, des idées largement diffusées ou débattues. La population a élu au mois de mars selon la loi électorale et son esprit, un conseil municipal dont vous connaissez la composition.

Ensemble, avec tous les élus, mais aussi avec vous qui représentez les forces vives de notre cité, avec la population en général, tout ce qui constitue notre communauté, nous devons œuvrer pour notre commune, continuer à aller de l'avant dans la sérénité en faisant confiance à ceux qui ont eu mission d'assurer légitimement à tous les niveaux des responsabilités.

C'est la règle indispensable qui interdit toute polémique ou désinformation pouvant nuire à l'intérêt général, à l'intérêt de Plouay et de sa région.

Une nouvelle équipe municipale a été mise en place. Il était normal que chacun prenne ses marques, que chacun se saisisse des dossiers dont il aura la charge. Pour ce faire, une méthode de travail a été mise au point, un diagnostic général des finances a été effectué. Les emprunts ont été renégociés suivant la possibilité des contrats. L'ensemble du programme, que nous vous avons proposé, a été mis à plat sans exclure toutes les bonnes idées que vous pouvez nous suggérer. Enfin, nous nous devons d'établir un échéancier des priorités budgétaires que nous proposerons prochainement au conseil municipal.

Cet échéancier est indispensable, on ne peut s'en passer, il nécessite un travail en profondeur, une réflexion générale tant en investissement qu'en fonctionnement qui ne peut se faire sérieusement sans audit ou étude préalable.

Il doit tenir compte des nouvelles directives de la loi de décentralisation, des orientations en matière d'intercommunalité, de l'évolution des bases budgétaires de notre commune, des plafonds à ne pas dépasser au risque d'alourdir la charge fiscale du contribuable.

Autant de paramètres que nous avons eu soin de réunir et d'analyser durant cette période d'installation de la nouvelle municipalité. Travail énorme, travail de spécialiste pour conduire chaque dossier et c'est là que j'ai pu apprécier la compétence de chacun.

On serait tenté de dire : mais pendant ce temps rien n'est fait. Erreur, c'est là que tout se fait, que tout se met en place, même si cela peut vous sembler une pause dans l'avancée des réalisations, la pause est indispensable, plus elle est obligatoire.

Voilà dans quel esprit nous entamons 1990 : une volonté de bien penser pour mieux réussir les réalisations qui ne manqueront pas de promouvoir PLOUAY.

PLOUAY bien entendu, mais aussi sa région, et son entité. Sa notoriété grandissante comme je le soulignais dans l'Editorial de la lettre des maires du canton qui vous a été adressée récemment et qui a pour but de vous faire découvrir le travail réalisé ou entrepris en intercommunalité. Je dirais que nous avons un rôle à jouer dans un système plus large et nous ne pouvons qu'avoir une attention particulière sur ce qui se passe au pays de Lorient.

Ne faisons-nous pas partie du grand Lorient, entité économique dont les retombées nous sont bénéfiques par effet de rayonnement ? Nous aurons certainement des voies à explorer. Pour cela, il faut que l'appareil économique se porte bien et nous devrons apporter notre solidarité et notre soutien à tous les partenaires élus ou socio-professionnels qui ont décidé d'opter pour le redressement et la modernisation de l'outil de travail. Cela est indispensable pour gagner la confiance des chefs d'entreprise et faire en sorte que le chômage diminue.

Vaste programme qui s'inscrit dans la continuité des actions entreprises grâce à l'effort nécessaire de tous, source de dynamisme et de stimulation. Bien sûr, la réalisation de nos aspirations sera tributaire du contexte économique mais elle dépendra aussi et surtout de chacun de nous. Voilà pourquoi je terminerai par des voeux individuels de bonheur et de santé tant il est vrai que l'un et l'autre sont nécessaires pour entreprendre et réaliser.

Nous accueillons aujourd'hui Yves LE CABELLEC et Joseph LE MOELLIC à cette cérémonie qui officialise leur honorariat de Maire et d'Adjoint. Nous les recevons dans cette mairie qu'ils connaissent mieux que quiconque, malgré les importants aménagements qu'ils ont eu soin de mettre en œuvre. Ils y ont passé des années au service de chacun, au service de tous, et cette distinction qui leur est adressée à l'un et à l'autre par Monsieur le Sous-Préfet ; ils l'ont amplement méritée.



De gauche à droite : Serge SALVAT, maire de Calan - Michel HUILIZEN, maire d'Inguiniel, Jeannot GUILLEMOT, adjoint Plouay - Didier CULTIAUX, sous-préfet de Lorient - Monique JÉGO, adjoint Plouay - Jacques LE NAY, maire de Plouay - Yves LE CABELLEC, maire honoraire de Plouay - Joseph LE MOËLLIC, adjoint honoraire, Plouay - Madame Yves LE CABELLEC.

Yves LE CABELLEC fut élu conseiller municipal le 26 avril 1953, il devint Maire de PLOUAY le 8 mars 1959, conseiller général le 15 mars 1970. Fonction exercée pendant respectivement 30 et 18 ans. Il sera député du 22 octobre 1974 à mai 1981 et conseiller régional durant le même période.

Henri LE BRETON, Sénateur du Morbihan, lui demandera d'être son suppléant en septembre 1981.

Joseph LE MOELLIC fut élu conseiller municipal le 8 mars 1959, nommé adjoint le 21 mars 1965 et devint président de l'association foncière de remembrement en 1972. Ses qualités le porte aux fonctions de :

- Président du syndicat des exploitants agricoles de PLOUAY pendant 10 ans,
- Président de l'association d'élevage du canton de PLOUAY pendant 4 ans,
- Administrateur du G.V.A. cantonale pendant 20 ans,
- Président de la caisse d'assurances mutuelles agricoles de PLOUAY pendant 20 ans,
- Membre de la commission départementale de remembrement pendant 5 ans.

Max Jacob, écrivain et peintre, né à Quimper au siècle dernier, disait ceci : "l'expérience des choses et des hommes est la base du talent". Cette citation vous sied à l'un et à l'autre. Du talent, de vos talents, vous en avez apporté la démonstration depuis des années. Vos qualités ont commencé à s'exprimer très jeune. On oublie trop souvent que derrière l'élu, se cache ou plutôt existe un homme ou parfois une femme, qui a une vie familiale, une vie professionnelle, des domaines dans lesquels il est également apprécié.

En 1959, il y a trente ans, Yves LE CABELLEC était donc un jeune maire et c'est avec beaucoup d'enthousiasme et de passion qu'il s'est attelé à la tâche.

Il a pris très à cœur la mission que lui avait confié ses concitoyens. Les résultats sont vite apparus si bien que six ans plus tard et jusqu'à cette dernière échéance, les plouaysiennes et plouaysiens le reconduisaient dans ses fonctions.

Je ne retracerai pas, par le détail, toutes les réalisations qui ont jalonné les mandats d'Yves LE CABELLEC et de son adjoint Joseph LE MOELLIC. Il suffit de regarder autour de nous ; ceux qui ont connu PLOUAY il y a trente ans le savent bien et ceux qui y sont venus constatent et reconnaissent la qualité et le dynamisme de sa vie locale au travers de ses réalisations.

Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur tous les efforts qu'ils ont déployés pour faire de notre commune une agglomération agréable. Ils ont tous deux marqué de leur empreinte toutes les rues de PLOUAY, tous les villages et notre campagne, aidés en ceci par les conseillers d'alors. J'ajouterai, pour clore ce chapitre qu'ils ont laissé à leurs successeurs un héritage digne du nom.

Cela dit, je voudrais maintenant insister sur leurs innombrables qualités personnelles qui leur ont permis, je le crois, de concrétiser leurs objectifs.

Tout au long de leur carrière, ils ont été toujours à l'écoute des autres. Toujours disponibles, de bonne humeur, sans bien entendu leur demander l'impossible, ils sont restés proches de leurs administrés afin d'être conscients de leurs préoccupations et de leurs problèmes quotidiens.

Toutes ces qualités ont fait qu'Yves LE CABELLEC se soit fait élire conseiller général et ensuite député du Morbihan après le décès de Paul IHUEL. Ses connaissances, ses compétences dans d'innombrables domaines, son efficacité, lui ont valu l'estime de ses concitoyens mais aussi de ses collègues.

Aujourd'hui, nous sommes très nombreux à leur rendre hommage. Au nom de tous les habitants de PLOUAY, je vous remercie l'un et l'autre d'avoir mis toute votre énergie et votre générosité au service de notre commune et de sa région.

Jacques LE NAY  
Conseiller général du Morbihan  
Maire de PLOUAY

# BUDGET PRIMITIF 1990

Le 31 mars, le Conseil Municipal a voté le budget primitif de 1990 présenté par le Maire. Ce budget est divisé en deux sections : la section de fonctionnement d'une part et la section d'investissement d'autre part.

- La section de fonctionnement concerne les opérations de gestion courante des services communaux.
- La section de d'investissement regroupe les opérations de dépenses ou de recettes qui augmentent ou diminuent la valeur du patrimoine de la commune. Il s'agit par exemple du coût de construction de bâtiments nouveaux ou de routes nouvelles ou encore du remboursement des emprunts.

Le budget primitif 1990 se présente de la façon suivante :

## 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANTS EN FRANCS
- Denrées et fournitures	588.000
- Frais de personnel (salaires et charges)	2.881.000
- Impôts et taxes	69.000
- Travaux fournitures et services extérieurs (entretien des terrains, voiries, bâtiments, matériels, coût d'électricité, du gaz, des assurances)	1.851.000
- Participation et contingents (aide sociale, participation aux dépenses des collèges publics et privés, charges intercommunales)	2.391.000
- Allocations et subventions	367.000
- Frais de gestion générale (cérémonies, transport scolaire, impressions, PTT, indemnités du Maire et de ses adjoints)	1.121.000
- Frais financiers (intérêts sur emprunts essentiellement)	3.465.000
- Charges antérieures et charges exceptionnelles	5.531
- Dotation aux amortissements	257.469
- Prélèvement pour dépenses d'investissement (il s'agit du montant prélevé pour rembourser le capital emprunté d'une part et pour autofinancer une partie des investissements d'autre part)	2.689.000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>15.685.000</b>

## RECETTES

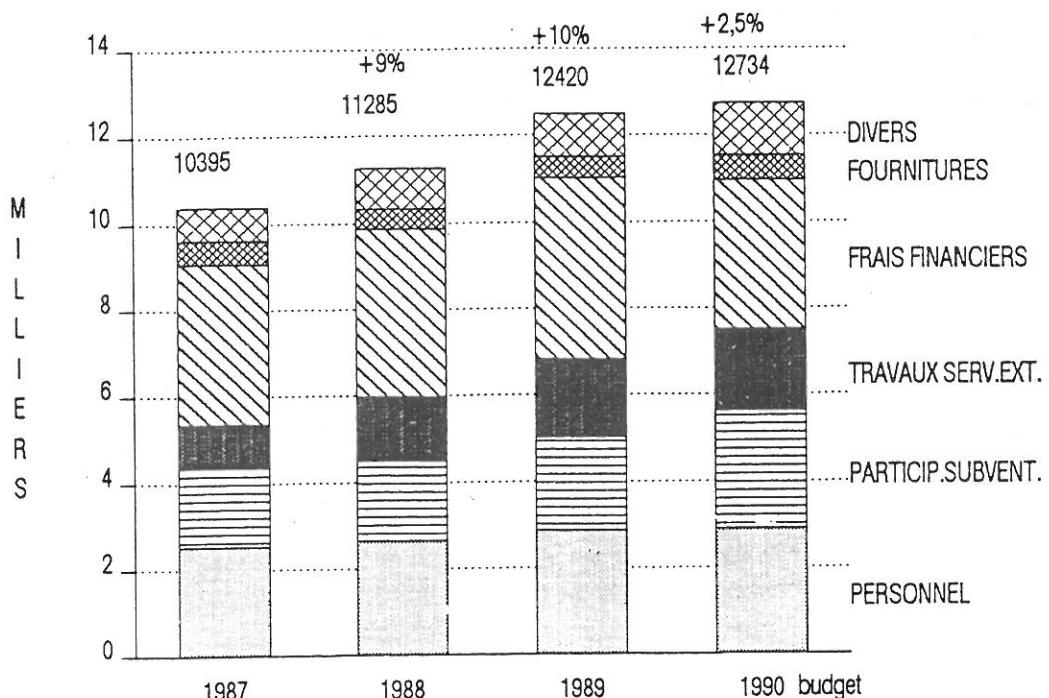
- Produits de l'exploitation (recette des cantines scolaires essentiellement)	358.000
- Produits domaniaux (droits de place et de camping, location de matériel et d'immeubles)	137.000
- Produits financiers	96.000
- Recouvrement et subventions reçues (pour transports scolaires et pompiers par exemple)	641.000
- Dotation versée par l'Etat (cette dotation fait l'objet d'une notification par la Préfecture)	3.986.624
- Impôts indirects	340.000
- Impôts directs autres que contributions (impôt sur les pylônes)	63.558
- Contributions directes (4 taxes : taxe d'habitation, taxes foncières, sur le bâti et le non-bâti et taxe professionnelle.)	8.786.038
- Produits exceptionnels	1.378
- Produits antérieurs (excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente)	1.245.401
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>15.685.000</b>

COMMENTAIRES concernant le budget de fonctionnement :

- Si nous mettons à part le montant du prélèvement de 2.689.000 francs et l'amortissement de 257.469 francs qui servent à autofinancer les investissements et rembourser les emprunts, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 2,5 % en 1990 par rapport à 1989, soit probablement moins que le taux d'inflation. Ceci représentera un net progrès par rapport aux évolutions de 1988 (+ 9%) et de 1989 (+ 10%).

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### EVOLUTION (MILLIERS F)



- Si nous analysons les dépenses 1989 et 1990, nous constatons essentiellement que :

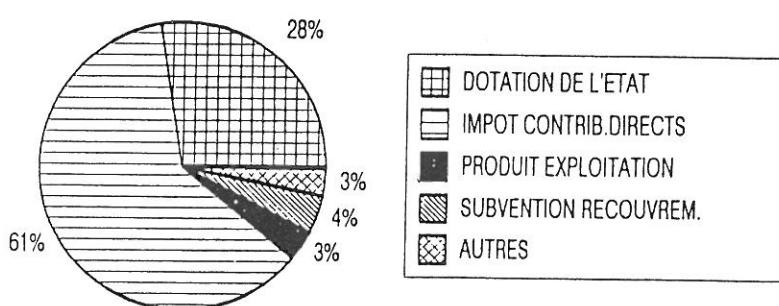
- les frais financiers sont en diminution. Ils sont inférieurs de 664.000 Francs au niveau de 1989 soit -16 %, ceci est le résultat de la renégociation des emprunts effectués en fin d'année 1989.
- les dépenses relatives aux participations et subventions augmentent. L'évolution est dûe essentiellement aux participations qui augmentent de 30 % par rapport à 1989. Deux raisons principales à cela :
  - La création du Syndicat Intercommunal de Secours et d'Incendie. Il faut noter cependant que ceci a pour contre partie une diminution sur d'autres chapitres.
  - Une participation plus importante aux dépenses des écoles. La commune a signé notamment avec l'école du Sacré-Coeur un contrat d'association en début d'année 1990.

- Les autres dépenses sont stables ou en faible augmentation.

- par rapport aux dépenses totales comprenant donc le prélèvement et l'amortissement, chaque catégorie de dépenses représente :

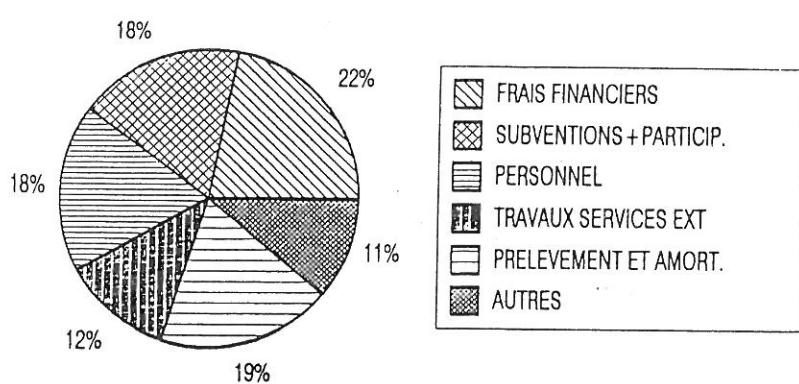
• frais financiers	22 %
• participations/subventions	18 %
• personnel	18 %
• travaux et services extérieurs	12 %
• prélèvement et amortissement	19 %
• autres	11 %

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN %



- Dotation de l'état et contributions directes représentant 89 % des recettes de fonctionnement.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN %



- contributions directes : les taux votés par le Conseil Municipal pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non-bâti sont inchangés par rapport à l'année précédente. Le taux voté pour la taxe professionnelle a diminué de 1,2 point (12,9 % au lieu de 14,1 % en 1989).

La part de chaque taxe est la suivante :

• taxe d'habitation :	2.421.152 F soit 32 % du total
• taxe foncière bâti :	2.266.159 F soit 30 % du total
• taxe foncière non-bâti :	656.927 F soit 8 % du total
• taxe professionnelle :	2.271.384 F soit 30 % du total

## 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	MONTANTS EN FRANCS
- Travaux et achats d'investissement proprement dits	4.883.600
- Remboursements d'emprunts (dont 1.176.000 F correspondant au remboursement anticipé d'un emprunt, remplacé aussitôt par un nouvel emprunt équivalent à meilleures conditions Il reste donc 1.693.900 F pour le remboursement du capital de la dette)	2.869.100
- Crédit pour location vente	1.125.000
- Acquisition de titres et valeurs	183.000
- Frais extraordinaires et imprévus	736.300
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>9.797.000</b>
RECETTES	
- Subventions d'équipement (ces subventions proviennent essentiellement du département)	2.039.270
- Prélèvement sur recette de fonctionnement et amortissement (il s'agit de l'autofinancement de la Commune, après remboursement du capital de la dette)	2.946.469
- Remboursement de TVA (fonds de compensation de la TVA ou FCTVA)	700.165
- Dotation globale d'équipement (Etat) et taxe locale d'équipement	
- Produit des emprunts (comprend l'emprunt de remplacement de 1.176.000 F (voir ci-dessus dans rubrique "dépenses"). Les emprunts nouveaux prévus sur 1990 sont donc inférieurs à 1 million de francs)	2.123.000
- Dette pour location / vente	1.125.000
- Excédent d'investissement reporté	597.660
- Autres	123.431
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>9.797.000</b>

## COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS concernant le budget d'investissement.

- Les travaux et achats d'investissement comprennent notamment :

• Voirie, équipements et aménagement ruraux et urbains	2.382.000
• Réseaux d'eaux pluviales	520.000
• Réfection voûte de l'église	404.000
• Salle polyvalente et abords	150.000
• Manéhouarde (remise en état de l'espace boisé, subventionné pour 507.000 F)	652.750
• Locaux associatifs (rue Paul Ihuel, aménagement)	350.000

- Les sources de financement de l'investissement sont :

- Les subventions de l'Etat et du Département,
- Les emprunts contractés,
- L'autofinancement c'est-à-dire l'argent épargné par la commune après remboursement du capital emprunté (épargne nette)

- La part de chacune de ces sources dans notre budget 1990 est la suivante :

Subventions y compris FCTVA	56 %
Emprunts	19 %
Autofinancement	25 %
100 %	

- Emprunt de la Commune et annuité de la dette.

Le montant actuel des emprunts est de :	26.609.000 F
Annuité à payer en 1990 :	4.448.000
dont : - capital	1.693.000
- intérêts	2.755.000

Le poids de l'annuité relative aux emprunts communaux, hors services concédés, est de 920 Francs par habitant en 1990.

- Nous ne développerons pas dans ce chapitre les différents programmes d'investissement. Ces programmes font l'objet de présentations plus larges dans les chapitres Urbanisme, Education scolaire, Sport et culture de ce même bulletin.

## PROJECTIONS SUR LES CINQ ANNEES FUTURES

*Le budget primitif que nous avons présenté dans les pages précédentes constitue le premier maillon du plan à cinq ans mis sur pied par les différentes commissions du conseil municipal. Un plan à 5 ans est un ouvrage très prenant en temps et qui nécessite une "mise à plat" de toutes les opérations à envisager pour la commune, un classement par priorité de ces opérations, une prévision aussi fiable que possible de tous les paramètres budgétaires (inflation, salaires, prix des matériaux, dotation de l'Etat, etc...) et enfin ce qui est le plus délicat, l'équilibrage financier de chaque exercice du plan.*

*L'objectif du bureau municipal tout au long de l'élaboration de ce plan a été de prévoir les programmes répondant le mieux à l'attente des Plouaysiennes et Plouaysiens, tout en limitant le volume des emprunts communaux et le taux des impôts à des niveaux raisonnables. Ce plan à 5 ans n'est pas un document officiel, c'est un outil de gestion pour les responsables municipaux, un outil qui doit vivre, aussi sera-t-il remis à jour chaque année lors de l'établissement du budget primitif annuel.*

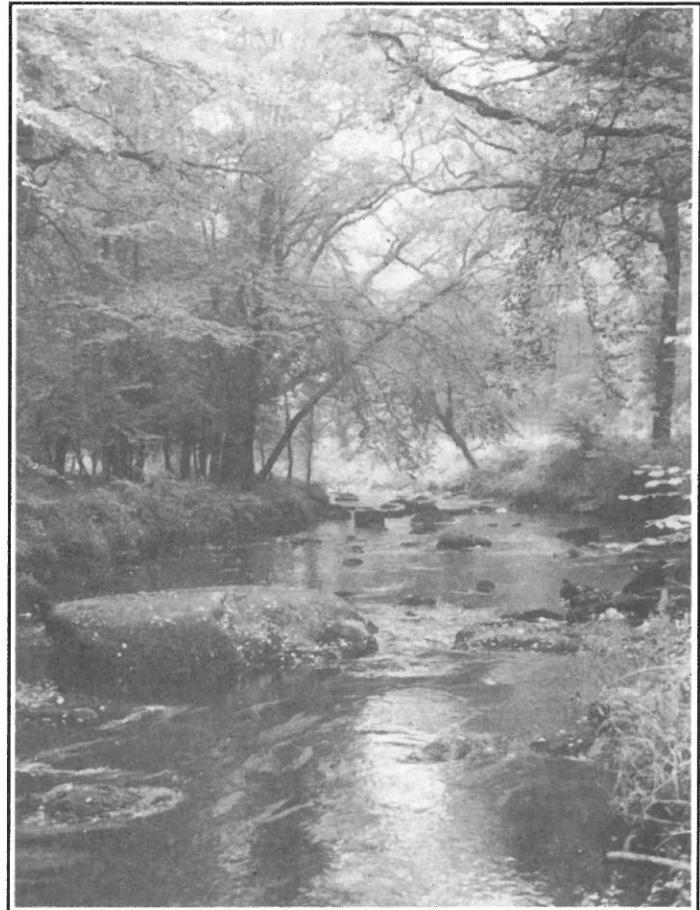
# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RIVIERE "LE SCORFF"

## **Un contrat de Vallée: POURQUOI ?**

Le syndicat Intercommunal de la Vallée du Scorff existe maintenant depuis 1975. Depuis sa création, il a entrepris de nombreuses actions de restauration et d'entretien de la rivière et a réalisé un certain nombre d'aménagements tels que passes à poisson, sentiers et passerelles pour les pêcheurs et randonneurs.

En 1988, le Syndicat Intercommunal a décidé d'aller encore plus loin dans cette voie en mettant en oeuvre une véritable démarche de gestion du Patrimoine du bassin versant du Scorff.

Dans ce but, le Syndicat a élaboré un Contrat de Vallée avec le concours des services administratifs, des organismes consulaires et socio-professionnels, des associations et de tous les organismes compétents en matière d'environnement et d'aménagement.



### **COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL**

**Président :** M. Jacques le NAY, Conseiller Général  
Maire de PLOUAY

**Vice - Présidents :** M. Louis LE COURIAUD  
Maire de CLEGUER  
M. Jean LE VOUEDEC, ancien  
Maire de KERNASCLEDEN

**Membres :** M. Roland DUCLOS, Conseiller Général  
Maire de BERNE  
M. Jean-Yves LAURENT, Conseiller Général  
Maire de QUEVEN  
M. Maurice MENESGUEN,  
Maire-Adjoint de LORIENT  
M. Pierre COLLOBERT  
Maire Adjoint d'ARZANO  
Mme Renée CONNAN, Conseillère  
Municipale de LORIENT  
Mme Léone BEAUMES,  
Maire Adjoint de LANESTER

### **LISTE DES COMMUNES ADHERENTES**

**FINISTERE :** ARZANO  
GUILLIGOMARCH

**MORBIHAN :** BERNE  
CAUDAN  
CLEGUER  
GUEMENE SUR SCORFF  
INGUINIEL  
KERNASCLEDEN  
LANESTER  
LIGNOL  
LOCMALO  
LORIENT  
PLOERDUT  
PLOUAY  
PONT SCORFF  
QUEVEN

A la différence des "Contrats de rivière" identiques à ceux mis en oeuvre sur le TRIEUX et sur l'AVEN qui étaient des cours d'eau très dégradés et très pollués, le "Contrat de Vallée", tel qu'il est conçu ici, se propose de mettre en oeuvre un certain nombre de moyens et de mesures propres à maintenir et à améliorer la qualité de l'eau avant que des seuils critiques ne soient atteints.

C'est en partant du principe "qu'il vaut mieux prévenir que guérir" et en considérant aussi qu'il s'avère toujours beaucoup moins coûteux de protéger que de restaurer, que ce projet de "Contrat de Vallée" a été envisagé. Dans notre esprit, nous voulons aussi montrer qu'un patrimoine naturel de qualité peut être un facteur décisif d'un nouveau type de développement économique. Les notions de "qualité" et "d'image de marque" s'avèrent chaque jour un peu plus "porteuses" en particulier pour tout ce qui concerne l'agriculture, l'élevage et l'agro-alimentaire. Elles le sont aussi, bien évidemment pour le tourisme rural dont le développement, peut apporter un complément de ressources appréciables aux agriculteurs, aux artisans et aux commerçants des localités de l'intérieur. Protéger les équilibres naturels dans la vallée du Scorff, améliorer la qualité de l'eau, veiller au respect des sols, ce ne sont pas là des contraintes inutiles et dépassées comme on pouvait encore le penser il y a 15 ou 20 ans. Ce sont, nous le savons, des impératifs économiques, auxquels nous ne saurions nous soustraire sans porter atteinte à nos chances de développement futur. Ce "Contrat de Vallée" repose aussi sur une notion forte qu'il nous faut promouvoir : celle des nouvelles solidarités à établir entre les villes et les campagnes, entre le littoral et l'intérieur. Le Scorff apporte son eau aux habitants de l'agglomération lorientaise ; la vallée et ses sites leur offrent des possibilités variées et nombreuses de tourisme et de détente, il est légitime, en retour que les communes rurales et leur population qui assurent et assureront de plus en plus un rôle essentiel dans la protection des ressources en eau en retirent quelques avantages.

*Une clef de voûte donc à ce programme :*

La protection et la gestion des ressources en eau, condition nécessaire du développement du tourisme.

## **LES OBJECTIFS**

La finalité du projet consiste à mettre en valeur les richesses potentielles du "bassin versant" en tirant parti des aménagements déjà réalisés et de l'expérience acquise par le Syndicat Intercommunal afin de protéger la qualité de la rivière et de son environnement dans une perspective économique d'avenir...

Le "bassin versant" et la rivière en particulier constituent des axes de pénétration privilégiée du littoral très urbanisé vers la Bretagne intérieure et même centrale. Ils peuvent ainsi contribuer à en stopper le déclin économique et démographique actuel.

Pour sauvegarder ces richesses culturelles et naturelles (une partie de la vallée du Scorff est classée en site inscrit, le Scorff alimente Lorient en eau potable...) et les mettre en valeur, 4 grands types d'actions sont prévues :

- gestion de la ressource en eau
- gestion de la ressource halieutique
- protection de l'environnement, aménagement et gestion du patrimoine naturel
- valorisation du patrimoine naturel et culturel et développement de l'économie touristique.

Elus, Services administratifs, organismes socio-professionnels et consulaires ainsi que l'ensemble des associations concernées par le projet se sont associés pour élaborer le document définitif du contrat après 15 mois de travaux préparatoires. Après avoir été adopté par le Syndicat, Monsieur le Préfet du Morbihan, représentant de l'Etat devrait signer le document à la fin du premier semestre 1990.

Déjà les délégués représentants des communes ont voté un programme budgétaire destiné à financer les premières actions dès cette année.

# QUELQUES REFLEXIONS SUR L'EAU

Cet élément naturel est fondamental pour notre vie quotidienne. Notre consommation s'accroît très vite pour notre utilisation domestique, nos activités (agricoles, industrielles, etc...) Elle a été de 621 025 m<sup>3</sup> en 1988 (sans compter les puits) soit 16 % de plus qu'en 1984.

Cette eau présente dans notre milieu naturel n'est pas illimitée et il est important de mieux connaître comment elle nous arrive.

Voir la carte du réseau hydrographique de la Commune avec le captage de Manébail et son périmètre de protection (le 1er du département), les raccordements à notre réseau au syndicat d'eau de BERNE-PRIZIAC et du syndicat d'HENNEBONT.

Analyse de l'eau :

Régulièrement, l'eau du réseau est soumise à des analyses par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires. Pour être déclarée potable, elle doit répondre à un certain nombre de critères mesurés lors des analyses.

Voici un exemple d'analyse avec en regard des maximums qu'il n'est pas souhaitable de dépasser.

Analyse du captage souterrain de Manébail du 27 mars 1990

• Flore mésophile / ml :	24 H 37 D.....	: 0	Normes émanant du Ministère de la Santé. Limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
• Coliformes totaux / 100 ml.....	: 0		
• Coliformes thermotolérants / 100 ml.....	: 0		
• Streptocoques fécaux / 100 ml.....	: 0		
• PH.....	: 6.85		compris entre 6,5 et 9
• Conductivité (U. Siemens).....	: 298		
• TH (D.F.).....	: 4		
• TAC (D.F.).....	: 0.25		
• Ammoniaque (mg / l NH4).....	- de : 0.05		inférieur à 0,5 mg / l
• Nitrites (mg / l N02).....	- de : 0.01		inférieur à 0,1 mg / l
• Nitrates (mg / l N03).....	: 20		inférieur à 50 mg / l
• Chlorures (mg / l).....	: 25		inférieur à 250 mg / l
• Oxydabilité (mg / l).....	: 0.15		
• Fer (mg / l).....	- de : 0.05		inférieur à 250 mg / l
• Sulfates (mg / l SO4).....	: 3		

## CONCLUSION : conforme

Ces analyses régulières sont faites au niveau du captage de Manébail comme nous venons de le voir, au Foyer Logement, de l'adduction de la SABCO.

Nous disposons également d'indications intéressantes suite à la campagne d'analyse des puits. Celle-ci connaît un réel succès parce que 2 500 puits ont été analysés sur le département et ce, pour la deuxième année consécutive. Il y en aurait eu plus cette année mais certains n'ont pu le faire à cause de la sécheresse.

## **Quelques commentaires sur ces analyses :**

Lorsque l'on dispose d'une analyse d'eau, la première chose à regarder, c'est la conclusion portée par le laboratoire qui indique si l'eau est potable et si elle ne l'est pas, la ou les causes de non potabilité.

Voici quelques commentaires sur les principaux critères sensibles chez nous.

- au niveau bactériologique, il est important qu'il n'y ait pas de germes pathogènes, ceux-ci mesurés par l'absence de coliformes et de streptocoques (2,3 et 4).
- les critères TH et TAC donnent des indications sur l'agressivité de l'eau et son pouvoir entartrant.
- l'ammoniaque, les nitrites et les nitrates sont importants à surveiller au niveau de la santé.

Chez la femme enceinte et le nourrisson, les nitrates peuvent être transformés en nitrites (modifiant l'hémoglobine en méthémoglobine par oxydation de fer ferreux en fer ferrique ce qui nuit au transport de l'oxygène par le sang). Chez l'adulte, les nitrates peuvent être modifiés en nitrosamine, substance qui serait soupçonnée d'être cancérogène.

Aussi est-il nécessaire de veiller à l'état de l'eau que nous consommons. L'eau du réseau de PLOUAY est bonne. Par contre, à titre individuel on peut avoir un puits dont l'un ou l'autre ou plusieurs des critères ne sont pas bons. Que faire ? Il est possible très souvent d'y remédier en recherchant les causes à proximité (écoulement, fuite d'une fosse septique etc...). S'il s'agit d'une pollution diffuse et plus importante cela demande une approche réfléchie et plus approfondie parce qu'il s'agit de grandes surfaces. En dernier ressort, il est possible de traiter l'eau mais c'est une solution à court terme car il est préférable de rechercher la cause. Le coût d'une analyse varie de 150 francs (opération groupée type celle faite par le G.M.A.C. annuellement, à 300 francs (faite à titre individuel par un laboratoire d'analyse).

# LA REHABILITATION DES LOGEMENTS ANCIENS

Le 12 mars 1990, un nouveau Syndicat Intercommunal a été créé en Mairie de Plouay. Il regroupe les communes de BUBRY - CALAN - INGUINIEL - LANVAUDAN - QUISTINIC et PLOUAY. Il a décidé d'entreprendre pour le canton une **OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT** qui a été confiée au **PACT-ARIM** qui aura pour mission d'améliorer les conditions de l'habitat en réhabilitant les logements anciens et le parc locatif.

## LE P.A.C.T. A.R.I.M.

### DEFINITION :

- Protection	- Association
- Amélioration	- Restauration
- Conservation	- I ↗ mobilière
- Transformation	- M ↘

### ROLE :

C'est un organisme qui se présente auprès des propriétaires et des collectivités locales dans le but d'assurer et de promouvoir la réhabilitation des logements anciens. Né après la deuxième guerre mondiale, le PACT-ARIM s'est attaché initialement à mettre le confort dans les logements des familles défavorisées, puis à traiter les dossiers des personnes âgées et des handicapés. Il a élargi ensuite son champ d'action au conseil auprès des collectivités locales.

Le PACT-ARIM qui n'assure pas directement le financement des travaux est à votre disposition pour :

- Tout relais avec l'administration
- Tout conseil en matière administrative et technique
- Tout montage financier de vos dossiers.

En aucun cas, le PACT-ARIM ne se substitue à vous pour le choix du technicien (architecte, maître d'oeuvre, etc...) qui reste à votre discrétion.

## I.O.P.A.H.

### DEFINITION :

Opération  
Programme  
Amélioration  
Habitat

### DUREE :

D'une durée de 4 ans; elle sera confiée au PACT-ARIM.

La PREMIERE ANNEE sera consacrée aux études préparatoires sous forme d'une analyse du marché et du parc locatif dans le canton de PLOUAY. Le point sur la situation du logement et le potentiel à réhabiliter permettra de dégager les réservations de crédits.

Les TROIS ANNEES SUIVANTES seront réservées à la phase de réalisation des travaux. Une équipe d'animation sera à vos côtés sur le terrain. Cette phase fera l'objet d'une information dans le prochain bulletin municipal. Tous les éclaircissements en matière d'aides financières vous seront apportés (Subventions, prêts, avantages fiscaux, etc...)

## INFOS

Adresse : PACT-ARIM, 2 rue de la Poste à HENNEBONT

Responsable : Monsieur Yves TILLAUT, architecte

Vos représentants de PLOUAY au Syndicat Intercommunal :

- Jacques LE NAY, Maire
- Jeannot GUILLEMOT, Adjoint à l'Aménagement
- Serge-Gérard GUILLEMOT, Conseiller Municipal

# **ECONOMIE D'ENERGIE**

## **UNE OPERATION DE DIAGNOSTICS THERMIQUES A PLOUAY**

Plus il fait froid et plus il faut chauffer chez soi. Mais dans certains logements, un équipement mal adapté, une énergie mal choisie peuvent donner lieu à une note de chauffage vertigineuse pour une chaleur qui ne l'est pas. C'est pourquoi un diagnostic thermique se révèle souvent fort utile.

Notre commune est prévoyante et c'est pour cela qu'après les vacances d'été, nous lancerons une opération "Etudes Thermiques et conseils en économie d'énergie" en collaboration avec le Service Energie de la Direction Départementale de l'Equipement du MORBIHAN et l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie, Délegation Bretagne.

Cette opération s'adressera à tous les Plouaysiens, propriétaires d'un appartement ou d'une maison individuelle construite avant le 1er Janvier 1989, dans la limite de 100 études thermiques.

Celles-ci ont pour but d'analyser l'état des performances thermiques du bâtiment, afin de déterminer les causes de consommations énergétiques excessives et de trouver les moyens d'y remédier.

Les artisans locaux seront, le moment venu, associés à cette opération qui devrait leur assurer un nombre appréciable d'heures de travail.

Profitez de ces études car le coût ne sera que de 100 francs pour les particuliers (prix très modique quand on sait que chaque diagnostic revient à 2000 francs) et que les travaux réalisés par vous peuvent être dotés de primes diverses ou bénéficier de déductions fiscales.

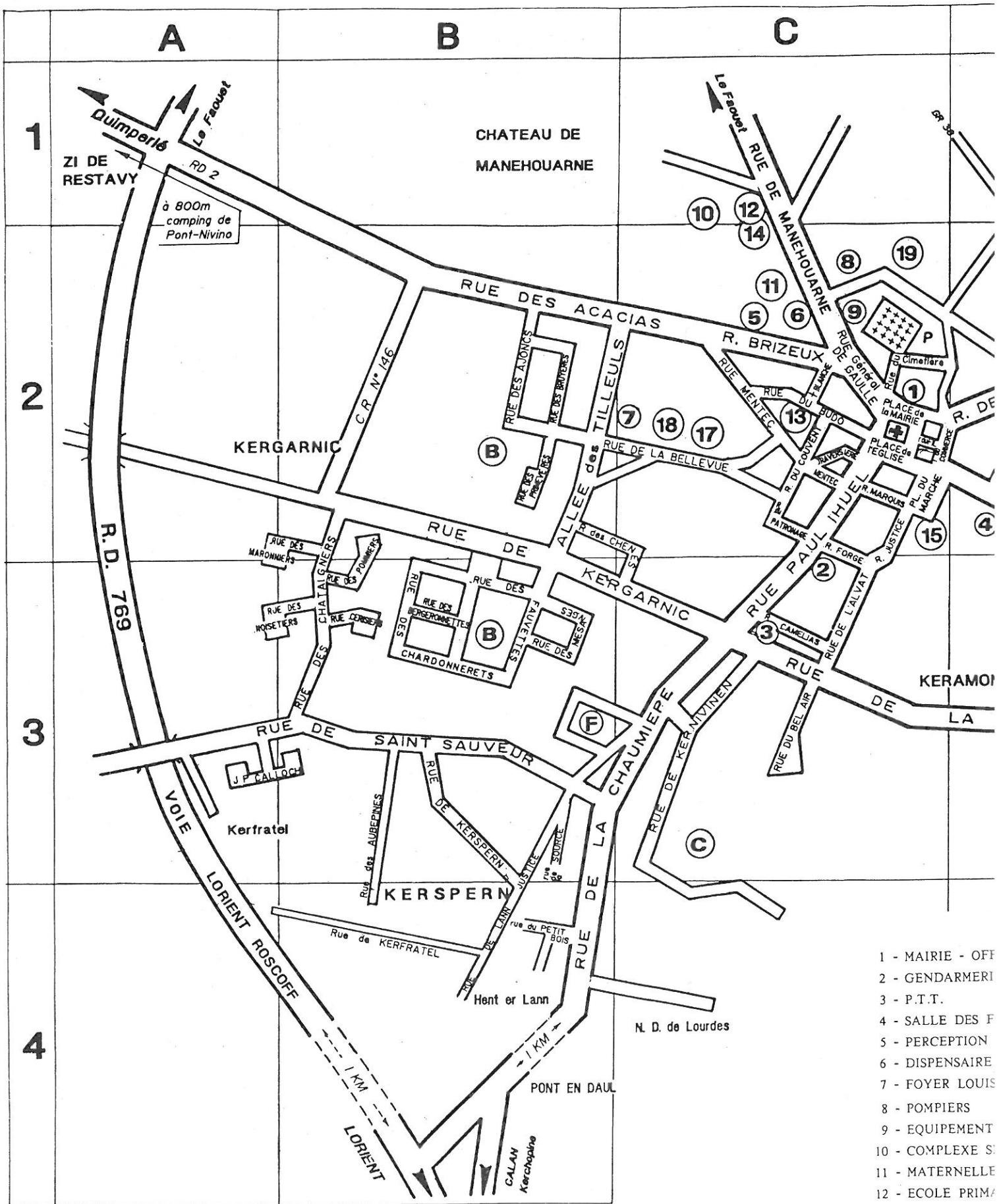
Remercions pour leur aide technique et financière :

- l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (A.F.M.E.)
- le Conseil Général du Morbihan
- la Direction Départementale de l'équipement
- les divers partenaires privés et notamment GAZ DE FRANCE.

### **LE MONTAGE DU DOSSIER**

- 1) Inscription des candidatures en Mairie à partir du 1er Septembre
- 2) Rendez-vous pour la visite de la maison d'habitation (demande de plans et consommation)
- 3) La visite d'une durée d'une heure consistera en un examen de tous les éléments du bâti et de l'installation du chauffage, suivie d'une discussion sur le comportement en matière de chauffage entre le propriétaire et le technicien.
- 4) Etude de dossier mise sur bordereau et traitement des données : analyse des résultats - Analyse de l'existant
  - Proposition d'un programme de travaux cohérents pour réaliser des économies d'énergie
  - Le coût de chaque poste de travail
  - Les économies en quantité d'énergie (Kwh et Tep) en Francs qui génèreront les travaux.A chaque opération correspondra une valeur d'économie.
- 5) Rendu du dossier en Mairie avec explications complémentaires données par un technicien.

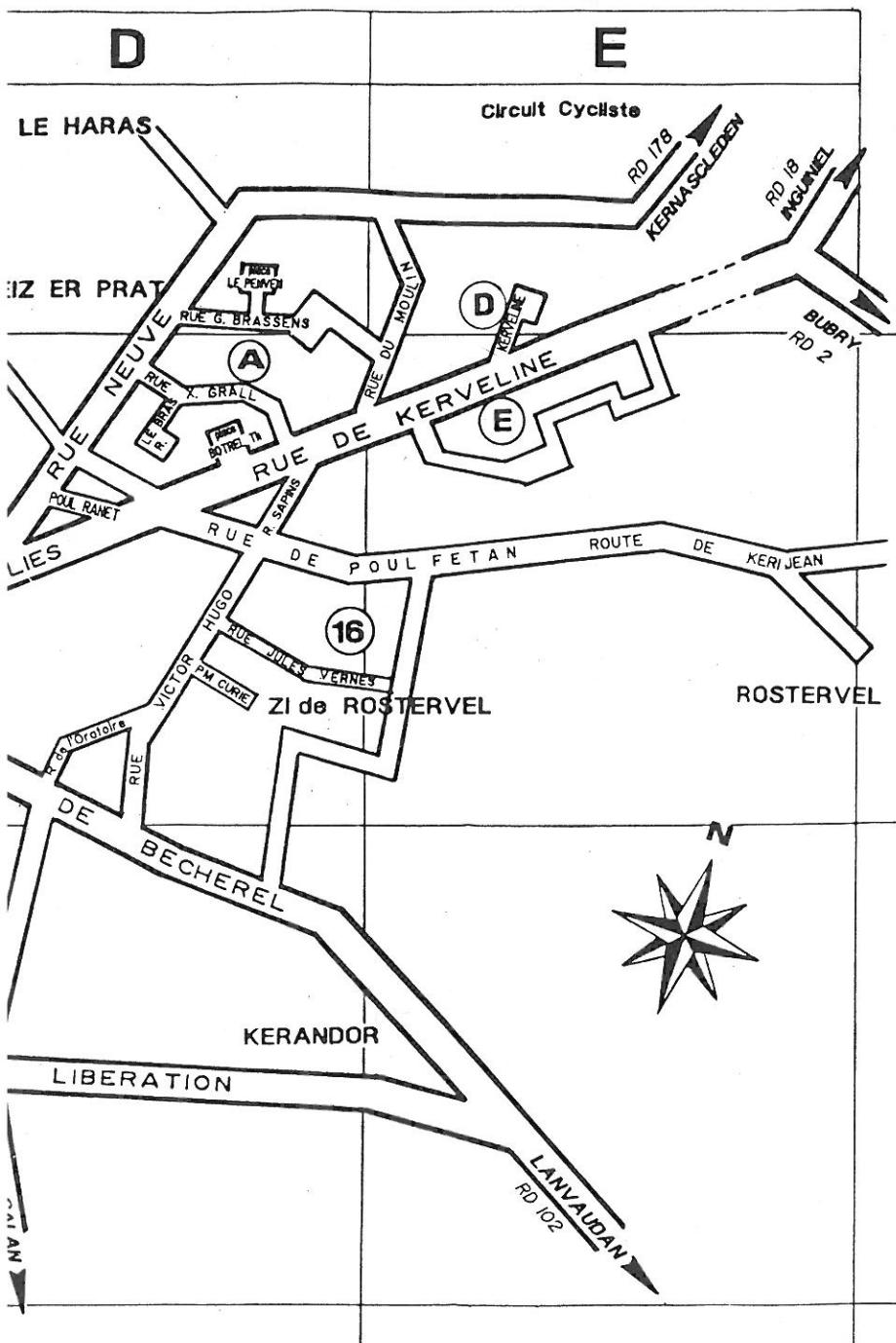
## PLOUAY



- 1 - MAIRIE - OFF
- 2 - GENDARMERI
- 3 - P.T.T.
- 4 - SALLE DES F
- 5 - PERCEPTION
- 6 - DISPENSAIRE
- 7 - FOYER LOUIS
- 8 - POMPIERS
- 9 - EQUIPEMENT
- 10 - COMPLEXE S
- 11 - MATERNELLE
- 12 - ECOLE PRIMA
- 13 - ECOLE PRIMA
- 14 - C.E.S. MARCI
- 15 - C.E.S. SAINT
- 16 - MARCHE AU
- 17 - RECETTE LO
- 18 - PRESBYTERE
- 19 - SERVICE TEC

# glomération

## LISTE DES RUES



LIEUX-DITS			
TOURISME	C2	Becherel	D2
	C2	Creiz er Prat	D1
	C3	G.R.38	D1
	D2	Hent er Lann	B4
	C2	Keramont	C3-D3
	C2	Kerandor	D3
	C2	Kerchopine	B4
	C2	Kerfratel	A3
	C2	Kerganic	A2
	C2	Kerspenn	B3
	C2	Le Haras	D1
	C2	Le Lezot	E1
	C2	Manéhouarn	B1
TENNIS)	C1	N.D. de Lourdes	C4
↓ CIEL	C2	Restavy	A1
NEHOUARN	C2	Rostervel	E2
LOTISSEMENTS			
RE COEUR	C2	A- Hameaux du Moulin	D1
OL	C2	B- Longuemar	B2
	D2	C- Kernivinen	C3
S IMPOTS	C2	D- Kerveline	E1
	C2	E- Domaine de l'Etang	E2
MUNICIPAL	C2	F- Cité de la Chaumiére	B3

Acacias	B2-C2
Ajons	B2
Allés	D2
Alvat (l')	C3
Bécherel	D2-D3
Bel-Air	C3
Bellevue	C2
Bergeronnettes	B3
Brassens (G.)	D1
Brizeux	C2
Bruyères	B2
Bubry (route)	F1
Budo	C2
Calloch	A3
Camélias	C3
Cerisiers	B3
Chardonnerets	B3
Châtaigniers	B2-B3
Chaumiére	C2-B3
Chênes	B2
Cimetière	C2
Commerce	C2
Couvent	C2
Croix-Blanche	C2
Eglise (place)	C2
Faouët (route)	C1
Fauvettes	B3
Fil	C2
Forge	C2
Gal. De Gaulle	C1-C2
Inguiniel (route)	F1
Jules Vernes	D2
Justice	C2
Kerganic	B2-C3
Kerijean	E2-F2
Kernivinen	C3
Kerspenn	B3
Kerveline	D2-E2
Lann Justice	B3-B4
Lanvaudan(route)	E3
Le Braz	D2
Liberation	C3-D3
Mairie (place)	C2
Marché (place)	C2
Marronniers	B2
Marquis	C2
Mentec	C2
Mésanges	B3
Moulin	E1
Neuve	D1-D2
Noisetiers	A3-B3
Oratoire	D2
Patronage	C2
Paul Ihuel	C2
Petit Bois	B4
Pierre et Marie Curie	D2
Pommiers	B2
Poul Fétan	D2-E2
Poul Rannet	D2
Primevères	B2
Quimperlé (route)	A1
Sapins	D2
Sauveur (saint)	A3-B3
Source (de la)	B3
Tilleuls	B2
Traversière	C2
Victor Hugo	D2
Xavier Grall	D2

# **MANEHOUARNE**

## **Réponses au Questionnaire**

Dans le dernier bulletin municipal, nous avions soumis à vos réflexions un questionnaire relatif à l'Aménagement de Manéhouarne.

Il faut reconnaître que vous avez été assez peu nombreux à répondre : une centaine environ.

Voici les réponses qui ont été apportées :

1 - 80 % des gens ont le sentiment que Manéhouarne doit servir d'image de marque en s'ouvrant vers l'extérieur.

2 - 90 % que Manéhouarne doit être ouvert à plusieurs disciplines.

3 - Quelle orientation dans l'Aménagement des bâtiments ?

1. Tourisme Loisir
2. Domaine Social
3. Domaine Scolaire

4 - Quel choix dans l'utilisation des annexes

1. Musée permanent
- exaequo Hébergement
3. Locaux associatifs

5 - 60 % seraient favorables à un partenariat avec des utilisateurs privés.

6 - Quelles priorités dans les travaux à effectuer

1. Aménagement du parc
2. Mise en état du rez-de-chaussée du château
3. Mise hors d'eau des bâtiments annexes.

7 - 70 % d'entre vous êtes disposés à participer bénévolement à une remise en état du parc.

8 - A la question de savoir comment financer les dépenses de fonctionnement (gardien - personnel d'entretien). Une nette majorité opterait pour la participation directe aux services.

Il est hasardeux de dire que les réponses émises correspondent à un échantillonnage de la population plouaysienne et permet de dresser un tableau général des idées des uns et des autres.

Nous pouvons cependant tirer quelques conclusions de l'analyse qui en découle.

- a/ La destination générale du domaine serait plutôt le tourisme, le loisir
- b/ Il est difficile de concevoir cette utilisation sans le concours de partenaires privés.
- c/ Les services ainsi engendrés ne peuvent être gratuits, mais le recours à l'impôt n'est pas souhaitable.
- d/ L'aménagement du Parc est une priorité.

## MANEHOUARNE : Réalisations en cours

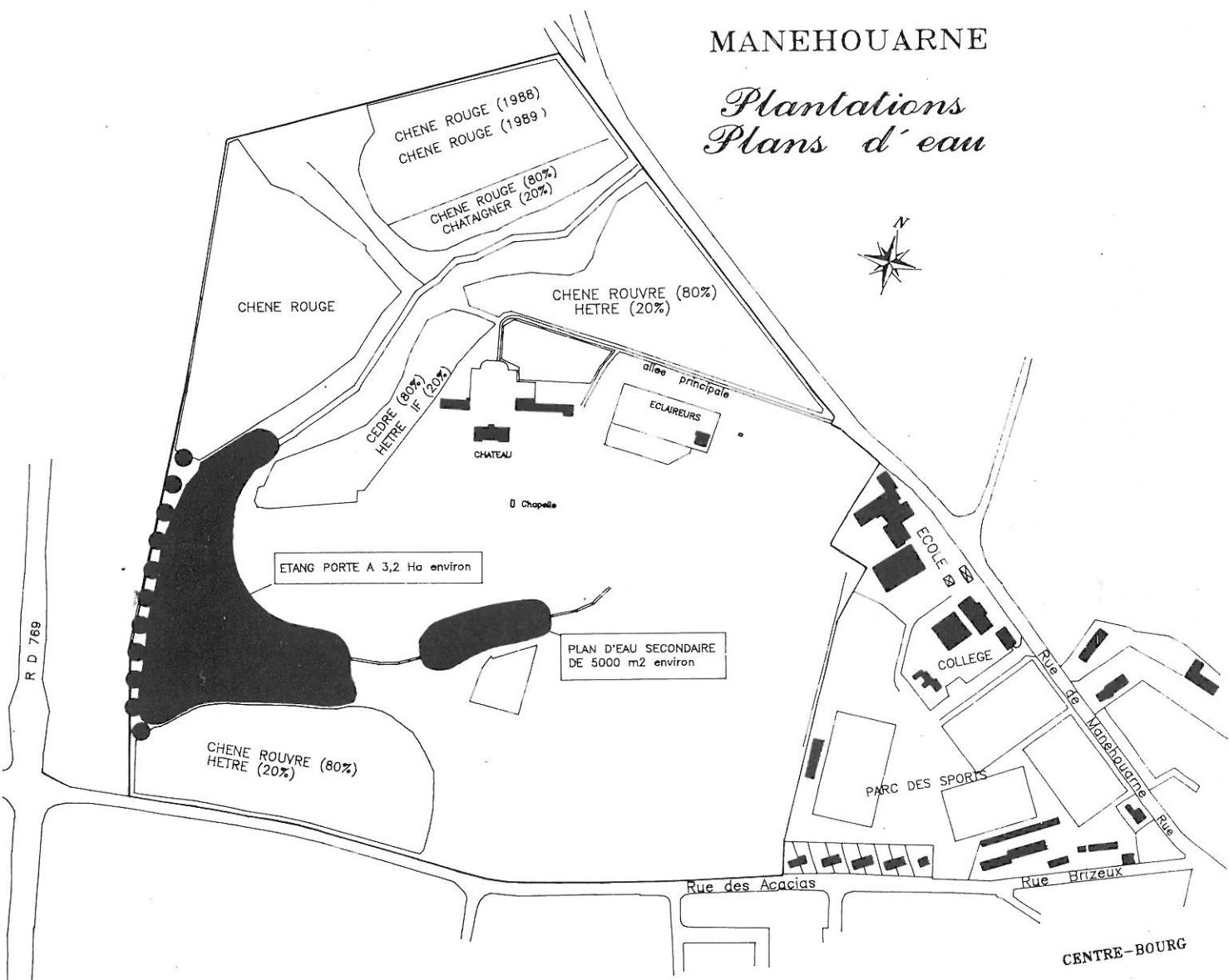
Le comité de Pilotage réuni le 27 Mars 1990 a décidé de lancer un concours d'idées auprès de professionnels et " document d'Appel" est actuellement en cours de réalisation (des informations seront apportées au prochain Bulletin Municipal).

Des projets vont toutefois se concrétiser cette année :

- Le déssouchage et le nettoyage du Parc sous la maîtrise d'oeuvre de l'ONF débutera au mois Septembre et se poursuivra par les plantations.
- Les travaux d'aménagement de l'étang sous maîtrise d'oeuvre de la D.D.A commenceront au mois de juillet. La mise en eau est envisagée pour l'hiver prochain.
- Les pistes d'accès seront également nivélées dans le cadre des travaux.

### MANEHOUARNE

#### *Plantations Plans d'eau*



# RESIDENCE "LOUIS ROPERT"

3, allée des Tilleuls - PLOUAY

Téléphone : 97 33 30 85

Ouverte en 1975, à proximité du centre ville, la résidence "Louis Ropert" permet aux personnes âgées de rester intégrées à la vie de la cité.

Les 75 résidents trouvent à la fois leur indépendance, une grande convivialité et diverses animations. Ils conservent le libre choix de leur médecin, infirmier.... Un personnel attentif et disponible veille au bien-être de chacun.

Les studios équipés d'une kichnette, une salle de bains, de prises de T.V., téléphone, d'un système individuel d'alarme sont particulièrement fonctionnels et appréciés des locataires.

***Le studio personnalisé par le mobilier des résidents***



***Pour éviter le repli sur soi,  
l'accent est mis sur  
une animation diversifiée.***



***Une vue de la salle à manger où est servie une cuisine variée et soignée***



Les services collectifs : salles, salons, bibliothèques rénovés en 1986 apportent une note chaleureuse à l'ensemble.

Un jardin d'agrément arboré complète cette ambiance familiale et sécurisante.

Un souci constant d'amélioration et d'adaptation à une nouvelle clientèle anime les représentants du Conseil d'Administration et la Direction.

Des prestations nouvelles ont été apportées :

- 1 - Intervention quotidienne du service d'aide-ménagère,
- 2 - Aide administrative : dossier A.P.L., allocation - logement, aide-sociale,
- 3 - Mise en place du forfait - soins courants (recrutement de 3 aide-soignantes),
- 4 - Ouverture du restaurant aux retraités de PLOUAY,
- 5 - Portage de repas à domicile,
- 6 - Création d'une bibliothèque, abonnement à diverses revues, spectacles, sorties.

Une liste d'attente conséquente nous démontre l'intérêt que portent les anciens à cette réalisation.

### **C.C.A.S.**

#### **Informations Emploi :**

Création de possibilités nouvelles

#### **C.E.S. (contrat Emploi Solidarité)**

se substitue aux A.I.G - T.U.C. - P.I.L

- Organismes Employeurs :

Collectivités Territoriales

Associations

Etablissements Publics

- Bénéficiaires :

c'est un statut amélioré : 20 heures rémunérées au SMIC

#### **C.R.E. (contrat de Retour à l'Emploi)**

Remplacent les C.R.A. (contrat de réinsertion en alternance)

- Conditions :

La personne embauchée doit être demandeur d'emploi de longue durée ou bénéficiaire de l'allocation solidarité spécifique ou bénéficiaire du R.M.I inscrit ou non comme demandeur d'emploi, il en est de même pour les conjoints ou concubins des bénéficiaires du R.M.I

- Public concerné :

Demandeur d'emploi de longue durée quelque soit l'âge.

Des renseignements complémentaires seront donnés au C.C.A.S., 3 allée des Tilleuls.

# NOTRE 1er MAIRE - PLOUAY 1790

En cette matinée du samedi 13 Février 1790; Yves MAHE vient d'être élu 1er maire de notre ville.

Absent, on le fait querir. Et c'est en l'église paroissiale, "lieu ordinaire et accoutumé" de tout rassemblement populaire, que le maire gêné et confus mais surtout conscient de son incompétence pour un tel poste, refuse celui-ci, et devant l'insistance de l'assemblée préfère différer sa réponse de quelques jours.

Le Président de l'Assemblée, en l'occurrence le recteur Tatibouët, tout naturellement élu à ce poste par la majorité de ses fidèles, demande à ce que l'on procède à l'élection du Procureur de la commune, soit le représentant du Pouvoir central et garant de l'intérêt public.

Vincent LE CORRE, avocat du Bourg (fils de Marguerite CHARDON et de Maître François LE CORRE sénéchal de l'ex-juridiction de la châtellerie du Poué) dit LE CORRE Cadet, recueilla 54 voix/116; insuffisant pour obtenir la "pluralité absolue".

Alors qu'un second scrutin s'organisait ; une lettre cachetée, provenant du Comité de Pontivy, fut remise au président Tatibouët, qui en fit lecture et traduction en Breton; Elle contenait invitation de la part des citoyens de Pontivy à ceux de Plouay de députer à leur assemblée, qui devait se tenir le 15 février, un représentant de la commune.

Cette lettre était datée du 1er février 1790. Elle mit 12 jours pour parvenir à Plouay, et témoignait de l'envoi d'un premier courrier du 8 janvier, à priori jamais arrivé à destination.

En ce début d'année 90, 2 courants républicains s'opposent en Bretagne : bourgeois modérés, d'une part, prêchant patience et tolérance, et jeunes patriotes ultras, d'autre part. Ce sont ces derniers qui organisèrent la Fédération de Pontivy le 15 janvier 1790 pour faire pression sur les municipalités trop modérées.

Plouay sera la seule ville de Bretagne occidentale, prévenue trop tard qui adhérera, comme nous allons le voir plus loin, aux décisions de l'Assemblée provinciale. Seules les communes de Machecoul, Nantes, Ancenis et St Méen près de Rennes seront également convoquées trop tardivement pour pouvoir se rendre à Pontivy. Ces 4 villes se situant aux confins de la Bretagne, le retard est compréhensible, mais pour Plouay ?

Cette fédération demande à Plouay de les soutenir pour faire accélérer l'exécution des décisions de l'Assemblée Nationale et combattre les ennemis de la Révolution.

Après délibération, il fut décidé de confier à Yves MAHE, maire, le soin de répondre aux pontivyens, et que tous les plouaysiens qui le souhaiteraient, pourraient signer pour acceptation.

Yves MAHE assura que le comité de Pontivy serait informé de la libre et parfaite adhésion des citoyens de Plouay, à tous les arrêtés de l'Assemblée provinciale de Pontivy. Le Président Tatibouët leva la séance et renvoya au lendemain 14 h les prochaines élections.

Mais il n'était nullement dans l'intention des participants de tenir réunion un dimanche, ni même avant le mercredi suivant, jour des Cendres.

Ainsi fut dit, ainsi fut fait. Tatibouët dut s'incliner.

Mercredi 17 Février 1790, 2 h de l'après-midi : ouverture de la séance :

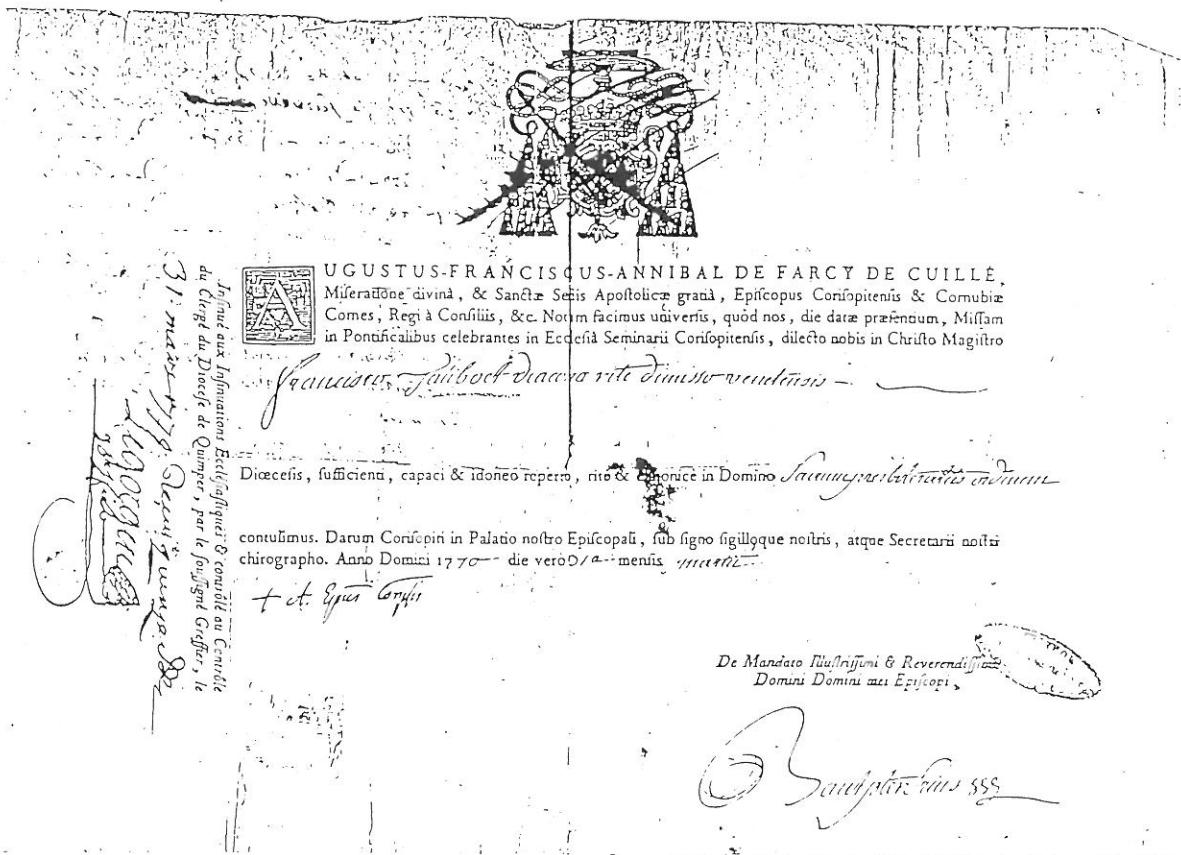
Yves MAHE, présente au Président la réponse faite à son courrier du 14 par les officiers municipaux de Pontivy (quelle rapidité cette fois !) et Tatibouët, toujours tribun dans sa chaire, en fait la lecture : "Messieurs et chers compatriotes, nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 14 courant. Nous sommes touchés que les circonstances dans lesquelles vous nous trouvez nous privent du plaisir de vous voir réunis avec nous. Nous présenterons votre lettre à l'assemblée, dont nous vous communiquerons ensuite le résultat. Nous avons l'honneur d'être, Messieurs et chers compatriotes, vos très humbles et très obéissants serviteurs. Signée des membres du corps municipal à Pontivy le 15 février 1790"

Tatibouët réitère la lecture en Breton comme de coutume, avant de recevoir la démission d'Yves MAHE, toujours persuadé de son incompétence.

Cette fois l'Assemblée accepte et le recteur demande à ce que l'on passe à l'élection non pas du procureur, mais d'un nouveau maire :

Sur 103 sufrages : Paul Olivier LE CORRE (avocat du Bourg, époux d'Anne Françoise Marie LE GALLIC) en recueillant 59, est proclamé maire.

A suivre



**Lettre de prêtre de François TATIBOUET en date de 1770. Ce dernier sera tenu de la remettre plus tard, aux autorités, lors de la mise en place de la Constitution Civile du Clergé**

# CALENDRIER DES FETES 1990

<b>JANVIER</b>	14	Cyclo cross	U.S.P.
	27	Fête du Groupe Eclaireurs	Eclaireurs de France
<b>FEVRIER</b>	17	Loto	U.S.P.
<b>MARS</b>	03	Repas	APEL St Ouen
	04	Bal Costumé	Amicale Laïque
	10	Bal	F.C. Kerchopine
	11	Loto	OGEC Sacré Coeur
	17	Repas lycée technique	Lycée technique privé
		Privé rural	Rural
<b>AVRIL</b>	01	Kermesse	Avenir
	06	Spectacle Scolaire	Collège Marcel Pagnol
	14	Bal	Amicale Plouaysienne
	14	Concours de Boules	Supporter U.S.P.
	15 et 16	Fête des Ecureuils	Ecureuils
	21	Concours de pétanque	Amicale Plouaysienne
	30	Election des Reines	Comité des Fêtes de Plouay
<b>MAI</b>	01	Concours de Boules	Supporters U.S.P.
	06	Kermesse des Ecoles Publiques	Eclaireurs de France
	08	Rallye des Eclaireurs	
	13	Kermesse des Ecoles Privées	Comité des Fleurs
	20	Fête des Fleurs	Amicale Plouaysienne
	20	Journée du Vélo	U.S.P.
	20	Repas Manéhouarn	U.S.P.
	24	Ronde des Pins	Ecureuils
	27	Triathlon	Supporter Avenir
<b>JUIN</b>	02	Concours de Boules	Comité Ste Anne du Scorff
	04	Ste Anne du Scorff	Eclaireurs de France
	04	Rassemblement des Eclaireurs	Amicale Plouaysienne
	04	Tournoi de Sixte	Avenir
	10	Tournoi de Sixte	U.S.P.
	17	Tournoi de Sixte	
	21	Fête de la Musique	Comité de Manério
	22	Fête de la St Jean	Comité de Manério
	23	Concours de Pétanque	Mme Flamenbaum - Le Bozec
	23	Gala de danse	
	30	Foot inter-quartiers	Supporters U.S.P.
	30	Repas dansant	
<b>JUILLET</b>	01	Fête de Ty Moullac	Comité de Ty Moullac
	07 et 08	Fête des Chasseurs	Société de Chasse
	13	Bal Pont Nivino	Comité de Pont Nivino
	14	Concours de Boules	Anciens Combattants
	21	Concours de Pétanque	Amicale Plouaysienne
	22	Méchoui	Ecureuils
	29	Fête + Repas	Comité de Ste Anne du Scorff
	29	Championnat de Bretagne de Trial	Ecureuils (Triathlon)
<b>AOUT</b>	03	Concours de Boules en nocturne	Boule Plouaysienne
	05	Fête de St Sauveur	Comité de St Sauveur
	05	Concours de Pêche	La Gaule Plouayasiennne
	15	Fête F.N.A.C.A.	F.N.A.C.A.
	18, 19, 20, 21	Fêtes de PLOUAY	Comité des Fêtes de PLOUAY
	25	Opération Rivières Propres	Amis de la Rivière
<b>SEPTEMBRE</b>	01 et 02	Fête de St Vincent	Comité de St Vincent
	08 et 09	Fête de Pont Nivino	Comité de Pont Nivino
	09	Fête de Vrai Secours	Comité de Vrai Secours
	16	12ème randonnée du Scorff Cyclo	Amicale Plouaysienne
	23	Fête de St Sébastien	Comité de St Sébastien
<b>OCTOBRE</b>	07	Kermesse Paroissiale	Paroisse
<b>NOVEMBRE</b>	10	Repas Bénévoles	Comité des Fêtes de Plouay
	11	Bal	Club des Anciens
	17	Repas	APEL Sacré Coeur
<b>DECEMBRE</b>	21	Arbre de Noël	APEL Sacré Coeur

# OCCUPATION SALLE DES FETES 1990

<b>JANVIER</b>	le 27	Repas Dansant	Eclaireurs de France
<b>FEVRIER</b>	le 17	Loto	U.S.P.
	le 22	Réunion Syndicale	C.D.J.A.
<b>MARS</b>	le 03	Repas	APEL St Ouen
	le 04	Bal Costumé	Amicale Laïque
	le 08	Assemblée Générale du Crédit Agricole	
	le 10	Bal	F.C. Kerchopine
	le 11	Loto	O.G.E.C. Sacré Coeur
	le 30	Assemblée Générale du Crédit Mutuel	
<b>AVRIL</b>	le 06	Spectacle Scolaire	Collège Marcel Pagnol
	le 07	Défilé de mode	U.C.I.A.P.
	le 14	Bal	Amicale Plouaysienne
	le 17	Don du sang	
	le 29	Finale départementale	Pompiers
	le 30	Bal	Comité des Fêtes
<b>MAI</b>	le 06	Kermesse	Amicale laïque
	le 12	Repas dansant	Avenir
	le 16	Repas	Gîtes de France
	le 20	Bal	Les 3 Châteaux
	le 27	Repas Triathlon	Les Ecureuils
<b>JUIN</b>	le 17	Bal	Club de l'amitié
	le 19	Assemblée Générale	U.S.P.
	le 22	Gala de danse	Mme Flamenbaum - Le Bozec
	le 23	Théâtre (école de Guémené)	Collège Marcel Pagnol
	le 30	Repas dansant	U.S.P. et club des supporters de l'U.S.P.
<b>JUILLET</b>	le 20	Fête centre aéré	A.F.R.
<b>AOUT</b>	le 03	Mariage	
	le 11	Mariage	
	les 18, 19, 21	Bal	Comité des Fêtes
	le 25	Mariage	
<b>NOVEMBRE</b>	le 10	Repas bénévoles	Comité des Fêtes
	le 11	Bal	Club des Anciens
	le 17	Repas	APEL Sacré Coeur
<b>DECEMBRE</b>	le 21	Arbre de Noël	APEL Sacré Coeur

# MEDAILLES - SPORT 1989

**BASKET :****Ecureuils :**

- LE GLEUT Gérard
- Equipe Féminine A

**FOOTBALL :****U.S.P.**

- Equipe A
- MOELLIC André

**Avenir**

- LE PADELLEC Joseph
- ANDRE Patrick

**Amicale Plouaysienne**

- GRANDVALLET Gaston
- BUREL Joseph

**CYCLISME :****U.S.P.**

- LE GAL André
- PAVIC Séverine
- GUEGAN Guénaël
- GUEGAN Gilles

**Amicale Plouaysienne**

- LE GLEUT Bernard
- YHUEL André

**Grand Prix Cycliste**

- FLEJO Roland

**PETANQUE :****Amicale Plouaysienne :**

- JEGO Louis
- BOUTELOUP Roger

**GYMNASTIQUE****FEMININE :****Avenir :**

- PENFORNIS Marie-Paule
- TROUBOUL Françoise

**TENNIS DE TABLE U.S.P. :**

- LE SAEC Josette

**TENNIS :**

- Equipe A
- LE FRANC Yves
- LE GALLO Michel

**JUDO :**

- Amicale Plouaysienne :
- LE SEYEC Pierre
- INQUEL David

**ATHLETISME :**

- KERBIRIOU Jean-Pierre

**LES ECOLES :**

- MALARDE Christophe
- LE TENIER Lucien

**MEDAILLE D'HONNEUR :**

- TANGUY Jean



# MEDAILLES - LOISIRS 1990

**CHORALE :**

- Soeur Elizabeth LE PENVEN
- Paulette CARRE

**LA GAULE PLOUAYSIENNE :**

- Jean HERTEAUX
- Jacky PRADO

**CLUB DES SUPPORTERS U.S.P. :**

- Paul LE PARC
- Philippe GIBIER

**APEL, SACRE COEUR :**

- Jean-Pierre MORO

**LES AMIS DE SAINT VINCENT :**

- Guy HENANFF
- Emile LE DIODIC

**SOCIETE DE CHASSE :**

- Jacques LE NAY
- Joseph HARNAY

**CHAPELLE DE SAINT SEBASTIEN :**

- Aimé LE GLEUT
- Bernard DORE

**OFFICE DE TOURISME :**

- Alan RAUDE
- Bernard BATHELEMY

**APEL ST OUEN :**

- Léon MORICE
- Ferdinand GOURLAY

**CHAPELLE DES FLEURS :**

- Josiane LE GALLO
- Robert PERIGAUD

**CHAPELLE SAINTE ANNE DU SCORFF :**

- Simone LE DIAGON
- Julien NESTOUR

**SUPPORTERS DE L'AVENIR :**

- Eric BRISHOUAL
- Joseph PHILIPPÉ
- Pierre CREIS
- Denise RIVALAIN

**ECLAIREURS DE FRANCE :**

- Christian LE GOURRIEREC
- Mélanie JAUME

**CHAPELLE DE VRAI SECOURS :**

- Emile LE FOULER
- Marcel ROBIC

**COMITE DES FETES DE PONT NIVINO :**

- Pierre ARNOULT
- Victor NICOLAS



# TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer comme suit le tarif de la Salle Polyvalente :

SALLE	Ets scolaires	Ass. locales	Ass. Externes	Cuisine froide Buffet Collation	Cuisine Chaud	Sono	Autres
Salle de réunion : Rez-de-chaussée		gratuit	150 F	150 F			
Cuisine :				200 F 300 F 400 F	400 F 600 F 800 F		
- jusqu'à 100 participants							
- 101 à 200 participants							
- 201 participants et plus							
Salle des fêtes							
A) <i>Bal, soirée dansante, spectacle variétés</i>							
- pour 1nouvelle association 1ère soirée		gratuit					
- pour toutes les ass. - 1ère soirée			1200 F				
- 2ème soirée			gratuit				
- 3ème soirée			1000 F				
- pour le Comité des Fêtes :							
- Soirée du mardi de la Fête			gratuit				
- Soirée du repas annuel			gratuit				
Ecole : - 2 premières soirées		gratuit					
- après la 2ème soirée		1200 F					
B) <i>Mariages et fêtes de famille</i>							1800 F
C) <i>Congrès, Ass. Générale, Banquet d'Ass.</i>							
- jusqu'à 100 personnes			300 F	600 F			
- 101 à 200 personnes			500 F	1000 F			
- 201 personnes et plus			700 F	1400 F			
D) <i>Théâtre, Concerts, Conférence, Récital</i>							
Projection, Film, Ballet, Gala de danse		Gratuit si organisé et réalisé par l'école	750 F	1500 F			
E) <i>Manifestation à but commercial ou</i>							1800 F
<i>publicitaire</i>							
F) <i>Arbres de Noël</i>		gratuit			600 F	600 F	
G) <i>Expositions</i>							
Hall d'entrée ou salle de rez de chaussée							
- 7 jours maximum : - but lucratif							200 F
- but non lucratif							
Grande salle : - première journée							
- deuxième journée							
- troisième journée							
Hall d'entrée :							
En dehors des expositions (pour 50 places, sans repas)							200 F

NB : Le nettoyage et le rangement de la cuisine et de la grande salle sont assurés par le demandeur

## CREATION D'UN CLUB D'HISTOIRE

A l'initiative de l'Office de Tourisme, un club d'histoire vient de se créer dans la Commune.

C'est la conséquence logique d'un besoin qui se sentait dans la population depuis déjà longtemps. Inconsciemment, chacun ressent, en effet, le besoin d'être rattaché à un passé et de connaître ses racines.

Il s'agit, dans un premier temps, de répertorier le patrimoine culturel de la commune, riche et varié. Or, jusqu'à présent, les actions entreprises ont été ponctuelles et menées par quelques plouaysiens passionnés.

A l'avenir, il faudrait, en quelque sorte constituer une banque de données centralisées à l'office. Toutes les recherches et connaissances personnelles seraient, de ce fait, rassemblées, constituant une mine de renseignements à partir desquels pourraient s'élaborer un fascicule, voire une exposition.

D'ores et déjà plusieurs réunions ont eu lieu. Pour ne pas se disperser, et afin de procéder par ordre, la commission a décidé de travailler, tout d'abord la période gallo-romaine. Cela s'est concrétisé par une sortie, sur le terrain, notamment dans le secteur de Kermignan et celui du moulin du Pont du Roch.

Tous ceux qui seraient intéressés par ces recherches peuvent encore se joindre au groupe.



## "VIVRE A PLOUAY"

### CE N'EST PLUS UNE GAGEURE MAIS UNE INCITATION EN DOUCEUR

Pendant quatre jours, au début de ce mois de mai, PLOUAY a vécu en toute "liberté".

En effet, la Commune a eu durant cette période du mercredi 2 mai au lundi 7 mai, la "Une" de "La Liberté", à présent quotidien régional. Un journaliste assurait une permanence, recevait les habitants et réalisait, en direct, le journal, en corrélation avec le correspondant local. Cette opération était patronnée par les Caisses d'Epargne, France-Télécom et Radio Bleu Marine. Toutes les associations, les tendances politiques ou les établissements scolaires, les entreprises étaient invités à s'exprimer.

L'objectif de l'opération était simple mais ambitieux : faire mieux connaître PLOUAY dans tout le département, ouvrir sur la commune sur la région de LORIENT et prouver à tous que vivre à PLOUAY en cette fin de 20ème siècle est peut-être une chance. A mi-chemin entre l'Armor et l'Argoat PLOUAY a effectivement réussi à préserver un équilibre difficile à réaliser aujourd'hui : conserver son patrimoine, ses us et coutumes tout en s'adaptant aux besoins et à l'évolution du temps.

La progression de la population en est une preuve flagrante.

# FOS... INFOS... INFOS... INFOS... INFOS... INFOS... INFO

## RESULTAT DU RECENSEMENT

4.831 HABITANTS

## NOUVEAUX HORAIRES DE PERMANENCES EN MAIRIE

### ETAT CIVIL

Samedi de 9h00 à 12h00

### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

2ème lundi du mois de 14h00 à 16h00

## LA TAXE PROFESSIONNELLE

Elle baisse de 14,1 % à 12,9 %

## ORDURES MENAGERES

L'utilisation des sacs plastiques est obligatoire  
Merci de respecter cette consigne de salubrité

## AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

La divagation des chiens est interdite. Les propriétaires sont tenus de prendre les dispositions nécessaires pour éviter à tous de nombreux inconvénients (sécurité et déprédatation diverses)

## 2 NOUVEAUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX EN 1990

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour la gestion des services de SECOURS et d'INCENDIE de la région de PLOUAY

Délégués :  
- Joseph LE FLOCH  
- Henri LE TOULLEC  
- Eric PETIT

Président :  
- Michel HUILIZEN  
Maire d'Inguiniel

Vice-Présidents :  
- Emile BERNARD,  
Conseiller Municipal  
de Bubry  
- Jean Pierre CARDIET,  
Maire de Lanvaudan

Communes adhérentes :  
BUBRY - CALAN - CLEGUER - INGUINIEL -  
LANVAUDAN - PLOUAY

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour l'amélioration de l'HABITAT et du CADRE DE VIE dans le canton de PLOUAY

Délégués :  
- Jacques LE NAY  
- Jeannot GUILLEMOT  
- Serge-Gérard  
GUILLEMOTO

Président :  
- Jean Pierre CARDIET  
Maire de Lanvaudan

Vice-Présidents :  
- Serge SALVAT  
Maire de Calan  
- Roger BING  
Maire de Bubry

Communes adhérentes :  
BUBRY - CALAN - INGUINIEL -  
LANVAUDAN - PLOUAY - QUISTINIC

# ETAT CIVIL

## DU 1 SEPTEMBRE 1989 AU 30 AVRIL 1990

### NAISSANCES

LE DANVIC Laure Claire, Le Nezerch	LORIENT	07.09.89
QUILLIEN Maddy Angèle Marcelle, Pont Nivino	PLOEMEUR	08.09.89
GUEGAN Bastien Louis Léon, Les Haras	PLOEMEUR	08.09.89
PRADO Charlène Anne Carole, Kernonène	LORIENT	19.09.89
TRANVAUX François Jean Marie, 2 rue du Budo	PLOEMEUR	25.09.89
BARDOUIL Julie, Kergo	HENNEBONT	22.09.89
FELIC Aurélie, Domaine de l'Etang	PLOEMEUR	30.09.89
HELLO Marc-Antoine, Kerduel	HENNEBONT	05.11.89
AVRY Vincent Louis Yves, 32 rue Neuve	HENNEBONT	14.11.89
LE CABELLEC Pauline Marcelle, Collidoué-Vihan	LORIENT	19.11.89
BOULENGER Maëlle Andréa, Domaine de l'Etang	PLOEMEUR	30.11.89
LE GAL Amélie Louise Marie Françoise, Kergueno	HENNEBONT	01.12.89
LE GOUIC Stéphanie Agnès Colette, 8 Cité de la Chaumièr	HENNEBONT	06.12.89
LE GAL Audrey Elodie, 29 rue Paul Ihuel	HENNEBONT	06.12.89
KERJOUAN Mathilde, Rés Cadoudal, 2 rue de Bécherel	PLOEMEUR	12.12.89
LE MOUELLIC Hélène Isabelle, 12 rue des Alliés	PLOEMEUR	23.12.89
MADY Yoann, Lotissement de Kernivinen	LORIENT	25.12.89
PERRET Jonathan Bernard Jean -Robert, Manébail	HENNEBONT	28.12.89
LE PARC Kévin, Rostervel	LORIENT	31.12.89
LE ROUX Mickaël Roger Josselin, Résidence Ty Calvez	LORIENT	03.01.90
BRELEUR Kevin Guillaume, 16 rue des Chardonnerets	PLOEMEUR	04.01.90
DINAM Mélodie, 32 rue Neuve	LORIENT	24.01.90
LE DUGOU Jennifer Laurianne, Toul El Len	HENNEBONT	27.01.90
LE PESQUER Cindy Sarah Francine, Kerscoulic	HENNEBONT	05.02.90
LE ROUX Clément Philippe, Rugonan	LORIENT	21.02.90
FOUILLEN Coralie Jeanne Michèle, Le Moustoir	PLOEMEUR	27.02.90
LOY David Mathieu Joseph, 14 rue Neuve	PLOEMEUR	28.02.90
GUEDAS Aurélie Agnès Danielle, 9 rue du Commerce	PLOEMEUR	28.02.90
TRICAUD Pierre-Marie François, 46 rue Neuve	PLOEMEUR	28.02.90
LE LU Régis Jacques Eugène, Kerlidec	HENNEBONT	05.03.90
LE DOZE Samantha Christiane, Résidence Ty Calvez	LORIENT	10.03.90
SIZORN Florian Christophe, 14 rue des Pommiers	LORIENT	11.03.90
LE DU Manuel Michel, Kerijean	PLOEMEUR	27.03.90
LE GAL Claire Josiane Marie Thérèse, Kerguéno	PLOEMEUR	31.03.90
THIERRY Vincent, Cité de Kernivinen	HENNEBONT	28.04.90

## MARIAGES

Pascal Eugène GUILLOUET, Malachappe et Josiane BAHUON Manébail	16.09.89
Michel Marie NEDELEC, Vieux Presbytère à CAMORS et Isabelle Marie-Paule LE SAUX, 3 rue de Ventpils LORIENT	22.09.89
Christian Robert PERRET et Patricia Marie Noëlle MENTEC, Manébail	14.10.89
Christian François LE DU et Régine PAILLARD, 2 place de l'Eglise	26.01.90

## DECES

Victoire BIAVANT, 89 ans, Le Haras	PLOUAY	01.09.89
Raymond François Louis Marie TANGUY, 63 ans, Kermignan	HENNEBONT	09.09.89
Marie Anne TROUBOUL veuve LE FLOCH, 98 ans, 54 rue Paul Ihuel	HENNEBONT	09.09.89
Odette Juliane Bernadette LE PUIL épouse LE MAO, 60 ans, 26 rue de Saint Sauveur	PLOUAY	17.09.89
Louis Marie GUILLEMOT, 56 ans, rue Neuve	PLOUAY	
Marie Louise Joséphine GUEGANO, 86 ans, Foyer Louis Ropert	PLOEMEUR	14.09.89
Caroline LE MEUDEC, 2 mois, 7 rue du Moulin	LORIENT	05.10.89
Marie Joseph LE TROUHENNEC veuve TANGUY, 86 ans, Foyer Louis Ropert	LORIENT	07.10.89
Marguerite Marie Joséphine DORE veuve LE DOUJET, 68 ans, 3 rue de Poulfétan	BREST	14.10.89
Fernande Jeanne Hélène MOUTON épouse LE MENACH, 66 ans, 56 Les Hameaux du Moulin	LORIENT	16.10.89
François Jean Marie LE MOUELLIC, 63 ans, 34 rue Paul Ihuel	LORIENT	20.10.89
Marie Louise GUEGUEN veuve PENHOUET, 86 ans, Pont Nivino	PLOEMEUR	20.10.89
Mathurin LE TOUZIC, 73 ans, 34 rue du Général de Gaulle	LORIENT	04.11.89
Jean Marie HENRIO, 75 ans, 43 rue Mentec	LORIENT	05.11.89
Marie Anne LE GOUALEC, 84 ans, Allée des Tilleuls	LORIENT	06.11.89
Daniel MORVEZEN, 41 ans, 3 rue des Cerisiers	LORIENT	10.11.89
Jean Marie HELLO, 91 ans, Kerspenn	HENNEBONT	23.11.89
Jean Louis CRAVIC, 90 ans, 1 rue Brizeux	PLOUAY	24.11.89
Désiré Robert Pierre INQUEL, 63 ans, Kerprat	LORIENT	03.12.89
Marcel Joseph GARNIEL, 77 ans, 28 rue Neuve	LORIENT	16.12.89
Jean Marie BLEVEC, 89 ans, Kerfontaine	HENNEBONT	31.12.89
Célestine BAHUON veuve CHRISTIEN, 69 ans, Foyer Louis Ropert	LORIENT	31.12.89
Marie Hélène IHUEL veuve LE MOUILLOUR, 75 ans, Rostervel	LORIENT	08.01.90
Narcisse Paul GUILLEMOT, 55 ans, 5 rue des Bergeronnettes	PLOUAY	13.01.90
Pierre Marie LE GOALLER, 84 ans, Foyer Louis Ropert	PLOUAY	27.01.90
Marie Anne NORVEZ veuve LE ROY, 85 ans, Kermarrec	PLOUAY	18.02.90
Raymond Louis Marie GRAGNIC, 63 ans, Kerpong	LORIENT	22.02.90
Isidore Jean Louis YHUEL, 69 ans, Rue de la Justice	PLOEMEUR	27.02.90
Marie Hélène Joséphine COURTET veuve LE BIGOT, 86 ans, 11 r. Brizeux	PLOUAY	01.03.90
Ferdinand Joseph Marie COHIC, 81 ans, 10 rue des Bruyères	PLOUAY	15.03.90
Marie Anne LE SCOUARNEC veuve LE BOZEC, 86 ans, Kermarrec	LORIENT	11.04.90
Jean Louis JAGOUREL, 64 ans, rue de Saint Sauveur	LORIENT	28.04.90

# SONENN ER SCORV - LA CHANSON DU SCORFF

Me zo mé ur stérig vihan,  
Ar er vro vraù er Morbihan.  
Er skorv en dud des me hanuet,  
Trèd ur manné é on gannet.  
A pe ridan barh ur stankenn,  
M'en deur zo sklér èl deur mamenn.

Kuitat e hran Parrèz Laoulan,  
Emesk er brug, émesk er lann.  
Mé rébleu e zo aleuret,  
Dishiaiolet on get koèd halnet.  
A pe ridan barh ur stankenn,  
m'en deur zo sklér èl deur mamenn.

Breman é tan dré Géméné,  
Ur vroig lan a leùiné !  
Er houvi koh zo diskaret,  
Danseu neué vé korollet.  
A p'hum golan lod keij er mein,  
Hoant bras e za d'ein de houilein !

Etré Nignol hag en Nignél,  
Nag hur sonj hir za d'ein a bél !  
Me huél gourenneu, melladeu,  
Ha tud iaouank a vandenueu.  
Pe n'hum lakant doh me zrézo,  
Glou glout e bran hem dihanno.

E koédeu bras er Pont-Kalleg,  
Me lam ha zailh get en hireh !  
Ur lerhig choul mar zo unam,  
Dishiaiolet glas tro er fetan.  
D'en dud é tiskuerh éttal d'ein,  
Mé e ganna émesk er mein.

Ar er mézeu paréz ploué,  
En dud zo joéius noz ha dé.  
Ino vé hoah son er binieu,  
Kanenneu goh én érédeu.  
Nag a pe gleuan brehonneq,  
Chetu mé buannoh é ridek.

Pe'zigoéhan én Arhanneu,  
Eno é ma er Pont Kerleu,  
Nag ur vroig braù, beniget :  
Er barh Brizeu'n des hi mélet,  
Pe gamennan barh ur stankenn,  
M'en deur zo sklér èl deur mamenn.

Etal er vorh vrás a Pont-Scorv,  
Kalon ur breton mat e skorn.  
Ne gomzér ket mui brehonneq,  
Nodeu kér e vé keméret.  
Na pe ridan barh ur stankenn,  
M'en deur zo sklér èl deur mamenn.

E an breman d'en Orian,  
Emen e mes kollet me hanù.  
Er mor bras en des me lonket,  
Barh en deur sal on bet bëet.  
Met, pe zougan ur batinant,  
Men deur luha èl en argant.

Breman é ein d'er vroieu pél,  
Né huélein ket mui Breiz-Izel.  
Mes n'ankoéhein ket hé hoédeu,  
Hé fradeu glas, hé flagenneu.  
Pe huélein hé marteloded,  
Truhéus vein doh-té perpet.

*Je suis une petite rivière,  
du beau pays du Morbihan.  
Les gens m'ont appelé "Le Scorff",  
Je suis né au pied d'une montagne.  
Quand je cours dans une vallée,  
mon eau est claire comme de l'eau de source.*

*Je quitte la paroisse le Langoélan,  
au milieu de la bruyère, au milieu de l'ajonc.  
Mes rives sont dorées,  
je suis à l'ombre des saules.  
Quand je cours dans une vallée,  
mon eau est claire comme de l'eau de source.*

*Maintenant je traverse Guémené,  
un pays plein de joie !  
La vieille invitation est abandonnée,  
on danse des danses nouvelles.  
Quand je me perds au milieu des pierres,  
j'ai grande envie de pleurer !*

*Entre Lignol et Inguiniel,  
quelle longue pensée me vient de loin !  
Je vois des luttes, des jeux de soule  
et des jeunes en groupes.  
Quand ils me traversent,  
je fais "glou glou" sans arrêt.*

*Dans les grands bois de Pont-Kalleg,  
je culbute et je saute de hâte !  
Lieu tranquille s'il en est un,  
ombragé de vert autour de la fontaine.  
Aux gens qui se reposent près de moi,  
je chante au milieu des pierres.*

*Dans la campagne de la paroisse de Plouay,  
les gens sont joyeux jour et nuit.  
Là, il y a encore le son du biniou,  
les vieilles chansons dans les noces.  
Et quand j'entends le breton,  
voici que je cours plus vite.*

*Quand j'arrive à Arzano,  
là où se trouve le Pont-Kerlo,  
quel beau pays, bénit :  
le barde Brizeux l'a loué  
Quand je serpente dans une vallée,  
mon eau est claire comme de l'eau de source.*

*Près du grand bourg de Pont-Scorff,  
le cœur d'un vrai breton se glace.  
On ne parle plus breton,  
on prend des habitudes de ville.  
Quand je cours dans une vallée,  
mon eau est claire comme de l'eau de source.*

*Je vais maintenant à Lorient,  
là où je perds mon nom.  
La grande mer m'a avalé,  
dans l'eau salée, j'ai été enseveli.  
Mais, quand je porte un navire,  
mon eau brille comme de l'argent.*

*Maintenant, j'irai vers les lointains pays,  
je ne verrai plus la Bretagne.  
Mais, je n'oublierai pas ses bois,  
ses vertes prairies, ses vallons.  
Quand je verrai ses marins,  
je serai pitoyable envers eux.*

